

REUNION DU 14 MAI 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Catherine DESPLAT. Alain PAIN. Maurice TUPINIER. Bruno DI BLAS. Monique FERRAND. Denis LOROT. Marie-Jeanne FOURNIER. Chantal FANTIN. Maurice BARBE. Luc NOLET. Gabriel MOINE. Olivier SAVARY. Régis SEGALT. Jean-Paul DURUP.
Secrétaire de séance : Régis SEGALT.

Il est passé à l'ordre du jour.

SITE INTERNET

Le site internet en cours de préparation pour la mairie est présenté aux élus dans son intégralité.

Marie-Jeanne FOURNIER souhaiterait que le règlement du cimetière soit mis en ligne.

Gérard ARNOUITS rappelle que le site s'adresse aux Malinéens pour l'information et aux futurs administrés qui souhaiteraient s'installer dans notre commune et qu'un règlement de cimetière n'est pas attractif quand on consulte internet.

Monique FERRAND demande que soit indiqué le prix des concessions funéraires.

Les élus apprécient la présentation et le contenu du site.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le projet recensant les zones sensibles est présenté aux élus afin de recueillir leur avis. En effet, ce document doit être complété par la D.D.E. et présenté au public dans le cours du 2^{ème} semestre.

Marie-Jeanne FOURNIER suggère d'interdire les constructions dans les zones sensibles.

Gérard ARNOUITS reconnaît que c'est une hypothèse mais que des aménagements peuvent être envisagés afin de préserver des zones.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté. A savoir que le P.P.R. sera intégré au futur P.L.U. et sera un document opposable.

QUESTIONS DIVERSES

Rue du Petit Cotat

Les riverains de cette rue demandent la pose d'un panneau « sens interdit » afin d'éviter le passage des véhicules.

Cette rue est interdite à la circulation et, malgré le panneau, les véhicules passent, les élus estiment qu'un autre panneau ne changera rien au problème et proposent de poser des barrières en travers de la rue.

Concours de maisons fleuries

Il est demandé aux élus, s'ils souhaitent que la commune s'inscrive au concours départemental.

Chantal FANTIN estime que cette démarche tendrait à motiver les administrés.

Les élus demandent l'inscription de la commune au niveau départemental.

Droit préemption

Propriété FOURNIER Sylvain – il semble qu'un acquéreur soit intéressé par cette propriété sise rue de la Mairie et il est demandé à la commune si elle applique son droit de préemption.

La commune n'ayant aucun projet dans ce quartier, les élus ne souhaitent pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Ecole privée

Le lycée Saint-Joseph rappelle à la commune qu'un courrier a été adressé à la municipalité pour le versement d'une subvention.

Les élus, à l'unanimité, rappellent que la scolarisation en établissement privé est un choix des parents et compte tenu du fait que sur la commune toutes les infrastructures existent, la commune n'a pas à participer au financement de cet établissement et ne doit assumer que les frais des écoles publiques.

Tableau

Bob CHATELAIN a peint l'église de Maligny et propose de vendre son tableau à la commune.

Les élus, par 6 voix pour, 4 abstentions et 5 contre, décident de l'acquisition de ce tableau.

INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie : il est rappelé aux élus que la cérémonie de l'A.N.A.C.R. est prévue le dimanche 12 août à 9h 30mn.

Eoliennes : il est remis aux élus les conclusions de la commission d'enquête pour l'installation d'éoliennes sur les communes de Beine, Courgis et Venoy.

Tri sélectif : la collecte des corps creux pour février a été de 446 kilos et de 669 kilos pour mars, celle des verres a été de 2 428 kilos pour février et 2 531 kilos pour mars et celle de vieux papiers est de 1 277kilos pour février et 579 kilos en mars.

Collège : il est remis à chacun le compte rendu de la réunion du syndicat de collègue du 27 mars dernier.

QUESTIONS DES ELUS

Voirie : si des cailloux peuvent être récupérés, le chemin de baccarat et le chemin des Fays pourraient être terminés.

Gaz : Maurice TUPINIER rappelle que dans la grande rue des trottoirs sont à refaire par l'entreprise C.J.L.

Poubelles : Monique FERRAND a constaté que beaucoup de poubelles n'étaient pas triées.

A ce propos, Gérard ARNOUITS rappelle que les employés du service des ordures ménagères ont des courriers qu'ils doivent déposer dans les boîtes aux lettres quand le contenu est litigieux.

Séance levée à 0h 20mn.